

MANDAT DE TRANSMISSION

RESTAURER LA CONFIANCE ASSURÉ – DENTISTE – PROTHÉSISTE – MUTUELLE

AVEC CE MANDAT VOUS DONNEZ LE DROIT À VOTRE DENTISTE DE TRANSMETTRE À NOTRE DENTISTE CONSULTANT LES ÉLÉMENTS DE VOTRE DOSSIER.

NOTRE MUTUELLE S'ENGAGE SUR UN PLAN EN 3 POINTS :

\checkmark	Respect de la convention nationale
	des Chirugiens-Dentistes

√ Respect du secret médical

√ Respect des bonnes pratiques médicales

(ou de son réprésentant légal) (OBLIGATOIRE)

Secret médical

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades a inséré dans le Code de santé publique un droit à l'accès direct des patients à leur dossier. Il s'agit d'un droit pour le patient, concrétisé au sein de l'article L1111-7 du code de la santé publique qui dispose :

.../... Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examen, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé, à l'exception des informations mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge thérapeutique ou concernant un tiers..../...

CE MANDAT AUTORISE VOTRE PRATICIEN À TRANSMETTRE <u>VOS</u> RADIOS ET DOCUMENTS RELATIFS À <u>VOTRE</u> SITUATION MÉDICALE À NOTRE MÉDECIN CONSULTANT

J'ai été informé que je dispose, à tout moment, de la possibilité de transmettre moi-même les pièces demandées à ma mutuelle.

(LE BÉNÉFICIAIRE DES SOINS)		
Je soussigné(e),		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
CP Ville :		
Téléphone :	mail :	
Numéro adhérent :		
Concernant mon plan de traitement : Implan	tologie □ Prothèses □ Maladie Parodon	tale □ Orthodontie Dento-faciale
(LE DENTISTE)		
Donne le mandat à mon docteur		
	Prénom :	
CP Ville :		
mail :		
Pour transmettre tout élément lié à m	າa situation médicale et mon pla	an de traitement dentaire :
• Devis complet	· Téléradio (radio de profil)	• Diagnostic et plan de traitement
Radio pré-opératoire panoramique	• Radio per-opératoire	Charting ou fiche parodontale
Cone beam (scanner dentaire) Empreintes optiques	Radio post-opératoire	 Déclaration de conformité
au		
Docteur Richard Régnier, Dentiste Consultant		
MMC - 6 rue Paul Morel - 70000 VESOUL		
Fait A .		SIGNATURE DU BÉNÉFICIAIRE DES SOINS

PRÉCISIONS IMPORTANTES

<u>Essentiel</u>: la mutuelle ne demande pas de radio à visée administrative: toutes les radios (pré, per et post opératoire) que nous vous demandons font partie du <u>plan de traitement standard</u>, selon les données acquises de la science.

les radios panoramiques, rétroalvéolaires, Cone beam (scanner dentaire), téléradio (radio de profil) ou empreintes optiques doivent être datés et identifiés informatiquement conformément au code de la santé publique.

Les mentions manuscrites ne sont pas acceptées. Votre radiologue garantit des clichés d'une qualité suffisante et des radios lisibles et interprétables. Une capture d'écran depuis l'outil informatique de votre dentiste ou radiologue est acceptée.

QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE POUR UN REMBOURSEMENT RAPIDE?

Plan de traitement	Obtenir l'accord préalable de votre mutuelle	Vérifier le bon déroulement des soins	Valider les soins	Engager le remboursement des frais
IMPLANTS	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire et/ ou cone beam	Transmettre une radio per-opératoire vérifiant la bonne pose des implants avant pose des prothèses	Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES sur IMPLANTS (cas des dossiers sans couverture pour les implants)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné d'une radio per-opératoire (après la pose des implants mais avant celle des prothèses)		Transmettre une radio post-opératoire (après la pose des prothèses)	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
MALADIE PARODONTALE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné : → d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire → du bilan parodontal et du diagnostic précis			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
ORTHODONTIE ADULTE (non remboursée par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste accompagné: → d'une <u>radio panoramique</u> pré-opératoire et d'une téléradio (radio de profil), à défaut les empreintes optiques → du diagnostic précis et du plan de traitement			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESES (remboursées ou non par le RO)	Transmettre le devis de votre dentiste Si votre plan de traitement concerne des prothèses fixes sur 5 dents et plus : → joignez une radio panoramique pré-opératoire			Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
INLAY-ONLAY	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée
PROTHESE AMOVIBLE TRANSITOIRE	Transmettre le devis de votre dentiste		Transmettre la déclaration de conformité	Transmettre votre facture nominative, détaillée acquittée

Devis pothétique inférieur (amovible)

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Devis 64811-2 Page 1/3

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis UCE COURRIER LE

Identification du chirurgien-dentiste traitant	Identification du patient	14 2 DEC 2022
Docteur Margaux COURTOT	Nom et prénom : ZERRAR Hasmina	11 3 DEC. 2023
Identifiant du praticien :	Date de naissance : 07/03/1969	-
Raison sociale et adresse : Dr Margaux COURTOT 9 Quai Vauban 90000 BELFORT	N° de sécurité sociale du patient : 2 69 03 90 010 038 07	
Date du devis : 04/12/2023	A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à	son organisme complémentaire pour
Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire): 03/06/2024	connaître son éventuel reste à charge selon son contrat :	
Ce devis contient 3 pages indissociables	Nom de l'organisme complémentaire :	事 一 申 書 章 一 章 专 册]
Description du traitement proposé : Réparation de prothèse amovible, prothèse amovible base métal	N° de contrat ou d'adhérent :	
	Référence dossier (à renseigner par l'organisme complément	etaire):

Lieu de fabrication du dispositif médical :

A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de traçabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

Légende explicative du devis :

HN=Hors Nomenclature

*** Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation des actes

** Matériaux	1	Alliage précieux NF EN ISO 22674 2016	2	Alliage non précieux ISO 22674 2016	3	Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016
et normes	4	Céramique céramométallique NF EN ISO 6872 2015	5	Polymères de base NF EN ISO 20795:1:2013	6	Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017

Panier ****	Codes	Libellés	Conditions tarifaires	Prise en charge complémentaire	
	1 100% Santé soumis à honoraires limites de factur		soumis à honoraires limites de facturation	sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable	
	2 Modéré soumis à honoraires limites de fac		soumis à honoraires limites de facturation	selon le contrat du patient	
	3	Libre	honoraires libres	selon le contrat du patient	
Panier CSS	4	css	soumis à honoraires limites de facturation	pour les assurés bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS)	

Devis 64811-2 Page 2/3

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Docteur Margaux COURTOT Identifiant du praticien :

Identification du patient

Nom et prénom : ZERRAR Hasmina

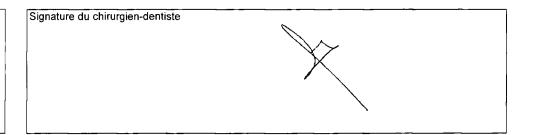
Date de naissance : 07/03/1969

N° de sécurité sociale du patient : 2 69 03 90 010 038 07

Traite	ment pro	posé – Desc	pription précise et détaillée des actes		_		•			
N° de traitem ent	N° dent ou localisation	Cotation CCAM,NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)		Honoraires limite de facturation	Honoraires dt prix de vente du dispositif médical sur mesure			Montant non remboursé Assurance Maladie Obligatoire
1	34 35 36 37 44 45 46 47	HBLD270	Prothèse transitoire plaque résine 8 dents	5 6	1	450,00	450,00	118,25	70,95	379,05
2		HBMD007	rebasage partiel		3	Aucun	250,00	NR	0	250,00
3		LBQP001	analyse occlusale				350,00	NR	0	350,00
4	34 35 36 37 44 45 46 47	HBLD470	Prothèse stellite8 dents	256	2	1 365,00	1 365,00	247,25	148,35	1 216,65
			Ti	OTAL € (de:	s actes	envisagés)	2 415,00	365,50	219,30	2 195,70

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement.

Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux)



Notice explicative

Ce devis s'applique à tout traitement, pour lequel un dispositif médical sur mesure est nécessaire (prothèse dentaire essentiellement). Le chirurgien-dentiste vous précise la date du devis et la date de fin de validité de ce devis.

Votre chirurgien-dentiste vous informe des différentes possibilités de traitement qui vous sont offertes et peut vous proposer plusieurs devis le cas échéant.

Si vous désirez transmettre ce devis à votre organisme complémentaire pour connaître votre reste à charge, vous pouvez renseigner le pavé correspondant.

Dans ce devis, le chirurgien-dentiste décrit le traitement qu'il vous propose ainsi que les différents matériaux utilisés. Il vous précise la nature de l'acte conformément à la Classification Commune des Actes médicaux (CCAM) ou pour les actes d'orthodontie, à la Nomenclature Générale des Actes et Prestations (NGAP). Lorsqu'un acte est non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire, le chirurgien-dentiste indique dans la colonne Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire la mention « NR » (Non remboursable). Par ailleurs, quand l'acte n'est pas décrit à la CCAM ou à la NGAP, le chirurgien-dentiste indique la mention « HN » (Hors nomenclature).

Identification du chirurgien-dentiste traitant	Identification du patient
Docteur Margaux COURTOT	Nom et prénom : ZERRAR Hasmina
Identifiant du praticien :	Date de naissance : 07/03/1969
·	N° de sécurité sociale du patient : 2 69 03 90 010 038 07

Devis 64811-2 Page 3/3

Lorsque le chirurgien-dentiste vous propose un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), il doit mentionner dans la partie « information alternative thérapeutique » du devis les actes sans reste à charge (panier 100% santé) ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé constituant une alternative thérapeutique chaque fois qu'elle existe et si elle est ou non réalisée par le praticien

Le chirurgien-dentiste doit indiquer le lieu de fabrication du dispositif médical (exemple : couronne), qui peut être :

- au sein de l'Union européenne (UE),
- hors de l'Union européenne.

En cas de sous-traitance de la fabrication du dispositif par le fournisseur, le chirurgien-dentiste en précise le lieu.

Une déclaration de conformité du dispositif médical, garantissant la traçabilité et la sécurité des matériaux utilisés, vous sera remise par votre chirurgien-dentiste en fin de traitement.

SERVICE COURRIER LE

11 3 DEC. 2023

Dens pothétique supérieur (ansvible)

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE

conformément aux dispositions de la convention nationale des chirurgiens-dentistes (publiée au JO du 25 août 2018)

Devis 64809 Page 1/3

Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité. Ce devis est informatif, les montants des honoraires et prises en charge sont définis selon les droits effectifs à la date de réalisation de l'acte. Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis.

Identification du chirurgien-dentiste traitant Identification du patient Docteur Margaux COURTOT Nom et prénom : ZERRAR Hasmina Identifiant du praticien : Date de naissance : 07/03/1969 Raison sociale et adresse : Dr Margaux COURTOT 9 Quai Vauban 90000 BELFORT N° de sécurité sociale du patient : 2 69 03 90 010 038 07 Date du devis : 04/12/2023 A remplir par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme complémentaire pour Valable jusqu'au (sous réserve de modification réglementaire) : 03/06/2024 connaître son éventuel reste à charge selon son contrat : Ce devis contient 3 pages indissociables Nom de l'organisme complémentaire :

Description du traitement proposé : Réparation de prothèse amovible, prothèse amovible base métal

N° de contrat ou d'adhérent :

Référence dossier (à renseigner par l'organisme complémentaire)

Lieu de fabrication du dispositif médical: au sein de l'Union Européenne (France), sans sous-traitance du fabriquant

A l'issue du traitement, il vous sera remis une fiche de tracabilité et la déclaration de conformité du dispositif médical (document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)

Légende explicative du devis :

HN=Hors Nomenclature

Les montants remboursés et non remboursés du régime obligatoire sont informatifs, la prise en charge définitive est définie à la date de réalisation des actes

** Matériaux	1	Alliage précieux NF EN ISO 22674 2016	2	Alliage non précieux ISO 22674 2016	3	Céramo-céramique NF EN ISO 9693 2016
et normes	4	Céramique céramométallique NF EN ISO 6872 2015	5	Polymères de base NF EN ISO 20795:1:2013	6	Dents artificielles NF EN ISO 22112 2017

		00 0012 2010	100 20100.1.2010			
Panier ****	Codes	Libellés	Conditions tarifaires	Prise en charge complémentaire		
	1 100% Santé soumis à honoraires lim		soumis à honoraires limites de facturation	sans reste à charge, si le patient bénéficie d'un contrat dit responsable		
	2	Modéré	soumis à honoraires limites de facturation	selon le contrat du patient		
	3	Libre	honoraires libres	selon le contrat du patient		
Panier CSS	4	css	soumis à honoraires limites de facturation	pour les assurés bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS)		

SERVICE COURRIER LE

11 3 DEC. 2023

Devis 64809 Page 2/3

Identification du chirurgien-dentiste traitant

Docteur Margaux COURTOT Identifiant du praticien :

Identification du patient

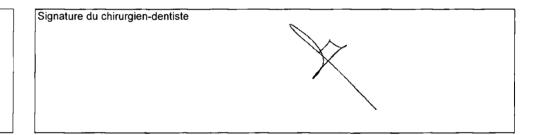
Nom et prénom : ZERRAR Hasmina

Date de naissance : 07/03/1969

N° de sécurité sociale du patient : 2 69 03 90 010 038 07

N° de traitem ent	N° dent ou localisation	Cotation CCAM,NGAP ou acte HN	Nature de l'acte	Matériaux utilisés (**)		Honoraires limite de facturation	Honoraires dt prix de vente du dispositif médical sur mesure	rempoursement de	Montant remboursé Assurance Maladie Obligatoire (***)	i remnource
1	16 17 26 27	HBLD476	Prothèse transitoire plaque résine 4 dents	5 6	1	310,00	310,00	75,25	45,15	264,85
2		HBMD007	rebasage partiel		3	Aucun	160,00	NR	0	160,00
3		LBQP001	analyse occlusale				350,00	NR	0	350,00
4	16 17 26 27	HBLD332	Prothèse stellite4 dents	256	2	1 200,00	1 200,00	204,25	122,55	1 077,45
	TOTAL € (des actes envisagés)							279,50	167,70	1 852,30

Le patient ou son représentant légal reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement. Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal (légaux)



Notice explicative

Ce devis s'applique à tout traitement, pour lequel un dispositif médical sur mesure est nécessaire (prothèse dentaire essentiellement). Le chirurgien-dentiste vous précise la date du devis et la date de fin de validité de ce devis.

Votre chirurgien-dentiste vous informe des différentes possibilités de traitement qui vous sont offertes et peut vous proposer plusieurs devis le cas échéant.

Si vous désirez transmettre ce devis à votre organisme complémentaire pour connaître votre reste à charge, vous pouvez renseigner le pavé correspondant.

Dans ce devis, le chirurgien-dentiste décrit le traitement qu'il vous propose ainsi que les différents matériaux utilisés. Il vous précise la nature de l'acte conformément à la Classification Commune des Actes médicaux (CCAM) ou pour les actes d'orthodontie, à la Nomenclature Générale des Actes et Prestations (NGAP). Lorsqu'un acte est non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire, le chirurgien-dentiste indique dans la colonne Base de remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire la mention « NR » (Non remboursable). Par ailleurs, quand l'acte n'est pas décrit à la CCAM ou à la NGAP, le chirurgien-dentiste indique la mention « HN » (Hors nomenclature).

Lorsque le chirurgien-dentiste vous propose un ou des actes avec un reste à charge (après l'intervention de la complémentaire), il doit mentionner dans la partie « information alternative thérapeutique » du devis les actes sans reste à charge (panier 100% santé) ou à défaut avec un reste à charge maîtrisé constituant une alternative thérapeutique chaque fois qu'elle existe et si elle est ou non réalisée par le praticien

Identification du chirurgien-dentiste traitant Docteur Margaux COURTOT Identifiant du praticien :

Nom et prénom : ZERRAR Hasmina Date de naissance : 07/03/1969

Identification du patient

N° de sécurité sociale du patient : 2 69 03 90 010 038 07

Le chirurgien-dentiste doit indiquer le lieu de fabrication du dispositif médical (exemple : couronne), qui peut être :

- au sein de l'Union européenne (UE),
- hors de l'Union européenne.

En cas de sous-traitance de la fabrication du dispositif par le fournisseur, le chirurgien-dentiste en précise le lieu.

Une déclaration de conformité du dispositif médical, garantissant la traçabilité et la sécurité des matériaux utilisés, vous sera remise par votre chirurgien-dentiste en fin de traitement.

SERVICE COURRIER LE

11 3 DEC. 2023



MMC
6 rue Paul MOREL
BP 80283
70006 VESOUL CEDEX
FEUILLET PATIENT

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008861

Valable du 19/12/2023 au 18/03/2024

MME ZERRAR HASMINA

1 RUE DES SERRES

25100 SOCHAUX

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 19 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: 19/12/2023

Code Tiers National: 904700119 Dr Eric BESCH 90000 BELFORT

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amo tran RAC0 1	310.00	16		75.25	45.15	264.85	0.00
Proth. amov. RAC modéré 1	1200.00	16		204.25	122.55	592.33	485.12
TOTAUX	1510.00				167.70	857.18	485.12

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE



MMC 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX

FEUILLET PRATICIEN (*)

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008861

Valable du 19/12/2023 au 18/03/2024

Dr Eric BESCH

10 RUE de Marseille

90000 BELFORT

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 19 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Bénéficiaire</u>: **ZERRAR HASMINA** <u>Né(e) le</u>:07/03/1969 <u>N° Dossier</u>: **N115061** <u>N° S.S.</u>: **2690390010038** 07

<u>Date du devis</u>: **19/12/2023** Code Tiers National: **904700119**

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amo tran RAC0 1	310.00	16		75.25	45.15	264.85	0.00
Proth. amov. RAC modéré 1	1200.00			204.25	122.55	592.33	485.12
TOTAUX	1510.00				167.70	857.18	485.12

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense d'avance de frais et le paiement direct au praticien pour la part remboursée par la mutuelle.

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré SERVICE DENTAIRE

(*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant



MMC
6 rue Paul MOREL
BP 80283
70006 VESOUL CEDEX
FEUILLET PATIENT

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008860

Valable du 19/12/2023 au 18/03/2024

MME ZERRAR HASMINA

1 RUE DES SERRES

25100 SOCHAUX

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Madame, Monsieur,

Vesoul, le 19 décembre 2023

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Bénéficiaire</u>: **ZERRAR HASMINA** <u>Né(e) le</u>:07/03/1969 <u>N° Dossier</u>: **N115061** <u>N° S.S</u>.: **2690390010038** 07

<u>Date du devis</u>: 19/12/2023

Code Tiers National: 904700119 Dr Eric BESCH 90000 BELFORT

Cet accord préalable est établi en euros

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amo tran RAC0 1	450.00	34		118.25	70.95	379.05	0.00
Proth. amov. RAC modéré 1	1365.00	34		247.25	148.35	717.03	499.62
TOTAUX	1815.00				219.30	1096.08	499.62

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

SERVICE DENTAIRE



MMC 6 rue Paul MOREL BP 80283 70006 VESOUL CEDEX

FEUILLET PRATICIEN (*)

ACCORD DE PRISE EN CHARGE DENTAIRE N° 1223008860

Valable du 19/12/2023 au 18/03/2024

Dr Eric BESCH

10 RUE de Marseille

90000 BELFORT

CONTACT

Ligne Directe: 03.84.75.22.52

Fax: 03.84.75.20.21

E-mail: servicedentaire@mutuelle-mmc.com

Vesoul, le 19 décembre 2023

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous indiquons ci-dessous nos remboursements en fonction de vos indications concernant le bénéficiaire ci-dessous :

<u>Date du devis</u>: **19/12/2023** Code Tiers National: **904700119**

Cet accord préalable est établi en **euros**

Libellé Prestation	Frais réels	Dent	Qté	Base Régime Obligatoire	Part Régime Obligatoire	Part Mutuelle	Reste à Charge
Proth. amo tran RAC0 1	450.00	34		118.25	70.95	379.05	0.00
Proth. amov. RAC modéré 1	1365.00			247.25	148.35	717.03	499.62
TOTAUX	1815.00				219.30	1096.08	499.62

Notre règlement ne pourra pas excéder le montant des frais réels, et se fait <u>uniquement</u> par virement bancaire ou postal.

Notre prise en charge sera plafonnée aux frais réellement engagés, après déduction du remboursement du régime obligatoire (pour les éléments remboursables uniquement) et des éventuels autres régimes complémentaires intervenant.

Sous réserve de la radiation du contrat, du paiement des cotisations et/ou de tout changement de la règlementation ou de produit et d'une facturation strictement identique au devis.

L'assuré demande la dispense d'avance de frais et le paiement direct au praticien pour la part remboursée par la mutuelle.

Bon pour accord

Date Signature de l'assuré

SERVICE DENTAIRE

(*) à retourner, daté, signé, au service dentaire en cas d'accord de tiers payant



Adhérent n° N115061

Mme HASMINA ZERRAR

Email: hasmina.boulesnane@laposte.net

Tel: 06 22 74 58 48 Mutuelle: MMC

Bénéficiaires

Mme HASMINA ZERRAR (CF)

Né(e) le 07/03/1969

Contrat(s)

PRESTA HOSPI 10€ N° P2018902000003

Date d'effet: 01/01/2018

ECO DIRECT N° S2018005000004

Date d'effet: 01/01/2018

Cet échange a été résolu par :

Angélique CASTELLETTI le 19/12/2023 à 08:52

Ce message s'adresse au service dentaire

demande du 19/12/2023

Bonjour Madame ZERRAR



Veuillez trouver ci-jointe, notre réponse à votre demande de devis dentaire.

Afin de faciliter votre parcours Dentaire et vous apporter un meilleur service, vous trouverez ci-joint, un mandat de transmission par lequel vous nous autorisez à contacter directement votre praticien afin obtenir les pièces ci-dessous, nécessaires au traitement de votre dossier.

Vous pouvez

- Soit nous retourner ce mandat complété et signé, et notre service Dentaire prendra alors contact avec votre praticien,
- Soit nous transmettre vous-même les pièces ci-dessous (à demander à votre praticien)

Nous vous informons que notre remboursement interviendra sous réserve de la réception d'une déclaration de conformité (à demander à votre Praticien, à l'issue du plan de traitement).

Ce document devra comporter les mentions suivantes :

- Le nom du Laboratoire
- Le nom du patient
- La date
- La matière
- La classification
- Le nom du fabricant
- La Norme et le lot

- Le numéro de dent Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement, Angélique.

mandat parcours-dentaire mmc 030423 1680695441.pdf
notice parcours dentaire mmc.pdf
pec-bas.pdf
pec-haut.pdf
19/12/2023
écrit par Angélique CASTELLETTI

Copyright © MWM v2.2

Created with ©Moussaka 3.1 by <u>Laveline</u>